

Les démarches obligatoires :

1 – Souscription à une assurance Responsabilité Civi<mark>le</mark>
Professionnelle

2 – Inscription au tableau de l'ordre des chirurgiens-dentistes

3 – Affiliation auprès de l'Assurance Maladie

4 – Immatriculation auprès de l'URSSAF

5 – Inscription à la CARCDSF

Source: PAPS



Les démarches facultatives :

1 – Ouvrir un compte professionnel

2 - Prendre un comptable

3 – Souscrire à une assurance volontaire Accident du travail et Maladie

4 – Adhérer à une association de gestion agréée

5 – Prendre une prévoyance individuelle

Source: PAPS



Les aides financières :

Contrat d'aide à l'installation (CAICD)

Une aide financière de 50 000 euros sous réserve d'exercer pendant 5 ans dans une zone très sous-dotée.

Versée en deux fois d'abord la première année puis la troisième.

Pour en bénéficier, contactez votre caisse d'assurance maladie.

Contrat d'aide au maintien (CAMCD)

Une aide financière de 4 000 euros versée annuellement sous réserve d'exercer pendant 3 années consécutives dans une zone très sous-dotée.

Pour en bénéficier, contactez votre caisse d'assurance maladie.



Source: Assurance Maladie



Les aides financières :

Forfait d'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet

Une aide financière de 490 euros par ans sous réserve de :

- Disposer d'un logiciel métier compatible DMP
- Disposer d'une version du cahier des charges SESAM -Vitale à jour
- Afficher ses horaires d'ouverture du cabinet dans l'annuaire santé
- Atteindre un taux de feuilles de soins électroniques SESAM-Vitale supérieur ou égale à 70%
- Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

Pour pouvoir en bénéficier il est nécessaire de déclarer chaque année sur <u>amelipro</u> ses indicateurs pendant la période de saisie.

(Généralement entre janvier et mars)

Source: Assurance Maladie



Les aides financières :

Aides Zone de Revitalisation Rurale

Exonération d'Impôts sur les Sociétés sur 5 ans à condition :

- D'exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale
- D'avoir son siège social et ses activités situés dans une ZRR
- D'être sous le régime réel d'imposition
- D'avoir moins de 11 salariés
- D'avoir moins de 50 % de son capital détenu par d'autres sociétés

L'exonération est automatique après avoir rempli la ligne prévue dans la déclaration de résultat que l'entreprise adresse au service des impôts des entreprises (SIE).



Service-Public.fr Le site officiel de l'administration française

Source: Service Public



Les aides financières :

Aides France Ruralité Revitalisation

Exonération d'Impôts sur les Bénéfices sur 5 ans à condition :

- D'exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale
- D'avoir son siège social et ses activités situés dans une ZRR
- D' être sous le régime réel d'imposition
- D' avoir moins de 11 salariés

L'exonération est automatique après avoir rempli le montant du bénéfice sur sa déclaration annuelle des résultats.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Source: Service Public



Les aides financières :

Aides Zones Franches Urbaines

Exonération d'Impôts sur les Bénéfices sur 5 ans à condition :

- D'exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale
- D'avoir son siège social et ses activités situés dans une ZFU
- De réaliser un CA de moins de 10 millions d'euros
- D'avoir au moins 50% des salariés habitants en ZFU
- D'avoir moins de 25% de son capital détenu par d'autres sociétés

Il faut faire dans les 6 mois de son implantation, une demande d'exonération en envoyant un état de détermination de son bénéfice exonéré établi sur papier libre joint à sa déclaration de résultat au Service des impôts des entreprises (SIE)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté Égalité Fraternité

Source : Ministère de l'économie



Les aides financières :

Aides à Finalité Régionale (non cumulables avec aides ZFU)

Subventions et Exonération d'Impôts Locaux et de Cotisations Sociales à condition :

- D'être situé en zone AFR
- De déposer un dossier auprès des services de la région Normandie
- De présenter un projet clair, incluant les investissements prévus, les emplois créés ou sauvegardés, et les impacts économiques.

Pour déposer votre dossier, contactez directement la Région.



Source: <u>Europe en France</u>

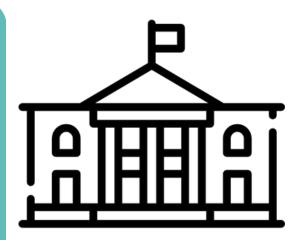


Les aides financières :

Aides des communes

N'hésitez pas à contacter directement les communes dans lesquelles vous envisagez de vous installer.

Celles-ci sont parfois prêtes à aider en proposants des locaux ou d'autres avantages!



Liens utiles:

- Zonage Conventionnel: https://www.urps-chirurgiens-dentistesnormandie.fr/zonage
- Carte des ZRR: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zrr-zone-de-revitalisation-rurale-0
- Carte des Zones FRR: https://www.observatoire-desterritoires.gouv.fr/frr-france-ruralites-revitalisation
- Liste des Zones Franches Urbaines : https://sig.ville.gouv.fr/atlas/ZFU
- Carte de Zones AFR : https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-interactive-des-zones-daides-a-finalite-regionale-afr/